

Domaine Public DP

JAA

1002 Lausanne

24 septembre 1992 - n° 1097
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

En odeur de vulgarité

La vulgarité est sans doute de tous les temps et de tous les langages. Mais elle connaît aujourd'hui de tels succès et une si large diffusion qu'elle semble devenue une composante de la société contemporaine.

De San Antonio, qui multiplie les provocations faciles, à Edith Cresson, qui a failli substituer le parler cru au parler vrai, en passant par Bernard-Henri Lévy, qui dégrade la philosophie comme d'autres la musique ou les beaux-arts, les exemples de vulgarité ne manquent pas. Rien de nouveau jusque là; sans remonter plus loin dans le passé, rappelons qu'Oscar Wilde faisait dire à l'un de ses personnages, un lord dandy cultivant la distinction assumée: «la mort et la vulgarité sont au XIX^e siècle les deux seuls faits qui défient toute explication». Ajoutons qu'au XX^e, ils défient aussi toute décence: la mort devient spectacle, en grand si possible (films de violence, «montage» de Timisoara, scènes de massacres en vrai ou en faux), et la vulgarité imprègne les événements comme les comptes rendus et les commentaires qu'ils inspirent.

Car la différence contemporaine vient évidemment de l'écho donné à la vulgarité: ses manifestations prennent une ampleur universelle, par la grâce des mass media, et en premier lieu de la télévision, qui n'a pas attendu l'ère des «reality shows» (mises en scène de l'horreur) et des «talk shows» (papotages et ricanements) pour confondre vulgare et audimat, le premier étant censé faire monter le second — ce qui se vérifie souvent paraît-il. Face à une telle rivale, qui non seulement la concurrence mais aussi lui prépare le terrain, la presse écrite ne résiste pas toujours à viser bas, par le contenu (rédactionnel et publicitaire), par l'image (et sa légende), par la mise en page (délibérément épaisse), par les titres mêmes. Récemment, pour annoncer la solution transitoire adoptée par le Conseil national en matière de prévoyance professionnelle des travailleurs étrangers, la une du «grand quotidien suisse» paraissant à Lausanne était bar-

rée sur toute sa largeur par un titre qui avait de quoi scandaliser tout lecteur pas encore acquis aux normes contemporaines: «Cinq ans pour dégager» (24 heures, 3.9.92). D'une totale vulgarité, dans la formulation, dans l'inspiration, comme dans l'intention sournoise d'opérer un racolage raciste qui ne s'avoue pas.

La vulgarité en effet est protéiforme et ne saurait se réduire à l'usage d'un langage mal soigné et fier de l'être, d'un argot poissard au lieu d'un jargon spécialisé, de mots plus proches de l'onomatopée que du terme signifiant, assez brefs et rudimentaires pour trouver place dans les bulles des bandes dessinées.

Quant au fond, la vulgarité se définit en négatif: le contraire de la distinction naturelle, de la beauté d'âme, de la clarté aussi, dans la mesure où elle joue toujours sur l'équivoque: elle est tour à tour provocation ou conformisme, audace ou lourdeur, séduction facile ou répulsion profonde. Ambiguïté suprême: le même terme, prononcé par deux personnes différentes, peut ou non sonner vulgaire; le mot France, sorti de la bouche du général de Gaulle ou de Jean-Marie Le Pen, n'a ni le même sens, ni la même connotation.

La vulgarité, dit le philosophe belge Pierre Kutzner qui vient d'éditer un ouvrage collectif sur le sujet (*La vulgarité*, éditions de l'Université, Bruxelles 1991), est «ce qui est communément rejeté mais qui ne cesse de se répandre et se propager». Pour éviter cette fatale évolution, il ne suffit pas de se montrer totalement intolérant à toute forme de vulgarité, reflet d'une certaine bassesse d'âme et non manifestation d'une vigoureuse santé populaire. Il faut en plus traquer en nous-mêmes toute facilité de pensée ou d'écriture, toute velléité de flagornerie conforme aux idées reçues et aux préjugés du moment, par l'utilisation des mots et des termes tirés du vocabulaire à la mode, souvent plus branché que réfléchi, mais jamais innocent.

L'insuffisance du financement public

Les difficultés financières qu'éprouvent les cantons exigent de trouver des solutions immédiates. On ne fera pourtant pas l'économie d'une réflexion sur le long terme.

(ag) La crise des finances cantonales est à la fois grave et ressentie de manière directe par le citoyen ou le fonctionnaire. Le canton est proche du citoyen: les chiffres à cet échelon sont moins abstraits qu'à l'échelle fédérale, et directement transposables en conséquences concrètes, «déconfortantes».

Sur la nature du mal, trois explications sont simultanément avancées: ce serait la faute à la conjoncture, ou une mauvaise gestion, ou une insuffisance de financement. Reprenons.

La conjoncture

Il est connu que la situation la pire pour les finances publiques est celle de la stagflation. C'est-à-dire la coïncidence d'une inflation élevée (4% ou plus) et d'un ralentissement de l'économie qui se répercute instantanément sur plusieurs recettes. 1992 correspond exactement à ce descriptif.

Mais à regarder de plus près, on constate que si l'inflation était nulle (certains budgets 1993 retiennent artificiellement cette hypothèse en demandant à la fonction publique une contribution

équivalente à l'indexation) et si la fiscalité était augmentée de manière à compenser la baisse conjoncturelle des recettes, l'équilibre ne serait pas atteint pour autant.

Le diagnostic d'une crise purement conjoncturelle est partiellement exact, mais incomplet.

La diversité cantonale

La gravité du mal est variable selon les cantons. C'est le reflet d'une situation propre (canton ville ou canton diversifié; canton orienté exclusivement sur les services ou canton à multiples fonctions) et d'une gestion parfois prudente, parfois imprévoyante. La rigidité à la baisse du secteur public et la difficulté d'augmenter les prélèvements obligatoires sont des phénomènes connus, que résume la formule: il est plus difficile de mettre une selle sur un cheval que de l'y laisser quand elle s'y trouve. L'analyse de ces diversités est de première importance. Instructif de se poser la question: comment d'autres font-ils aussi bien ou mieux à moindre coût? Mais il faut constater que le mal se

généralise, même si certains sont plus affaiblis que d'autres. La bonne résistance de quelques solides constitutions ne permet pas d'écarter le fait que le mal est désormais endémique.

Les prélèvements obligatoires

La comparaison peut porter aussi sur des données internationales. Or on sait que la Suisse se distingue de tous les pays de l'OCDE par des prélèvements obligatoires en dessous de la moyenne; elle est plus proche des Etats-Unis ou du Japon que des pays européens. Un peu plus de 30% du PIB pour la Suisse, plus de 40% pour les pays européens.

On se félicite dans les milieux de droite d'une prétendue sagesse suisse qui aurait su limiter l'hypertrophie de l'Etat-providence et on s'inquiète aussi d'une progression des prélèvements désormais plus rapide que chez nos voisins*.

Or les facteurs qui ont permis à la Suisse de s'en tirer à moindre frais sans tomber dans le libéralisme américain sont notamment l'apport important d'une population active étrangère «prête à l'emploi» et l'absence de chômage. Deux données favorables qui cessent de produire leurs effets d'économie en raison du regroupement familial et de la crise.

Le blocage

L'insuffisance du financement public provient d'une part trop faible des impôts indirects. Il y a peut-être accord au niveau politique sur le mode de financement (TVA), mais il y a volonté absolue de la droite de maintenir à un niveau faible le taux de cet impôt. La commission du Conseil national, qui a ouvert à nouveau ce dossier, hésite entre 6,2 et 6,5%.

Un taux aussi bas, en comparaison européenne, qui est défendu pour des raisons de principe et non seulement par prudence tactique, ne permet pas de redistribuer les charges ou les ressources entre la Confédération et les cantons. Il conforte le *statu quo*, c'est-à-dire l'insuffisance du financement public.

Les cantons qui sont au premier rang responsables des dépenses de santé et d'enseignement, qui ne peuvent que difficilement augmenter une fiscalité directe déjà lourde, sont menacés dans leur capacité d'accomplir ces tâches premières.

La rationalisation, souhaitable, ne peut

* Relayée, imprudemment, par Jean-Pascal Delamuraz dans un discours au premier forum économique zurichois, le 26 mars 1992.

La position du Vorort

C'est donc une nécessité impérative de politique financière que de freiner l'évolution des dépenses de la Confédération et des cantons. Globalement, ces budgets croissent plus rapidement que le produit social, ce qui conduit à un déplacement du poids en faveur du secteur public. Durant ces prochaines années, l'augmentation des dépenses publiques devra être inférieure à celle du produit national.

Afin de mettre un frein aux dépenses, la seule voie politiquement efficace consiste à réduire au strict nécessaire les revenus du secteur public.

Ces deux citations sont extraites du programme de politique économique du Vorort «Pour une Suisse compétitive et moderne». Cité dans le même document, Henry Hazlitt («Economics – économie et gabegie», Stuttgart, 1983, traduit de l'américain): «Les dépenses publiques doivent créer le bien-être. Mais les impôts qui sont perçus pour leur financement détruisent simultanément le bien-être, et cela probablement dans une plus forte proportion que les dépenses publiques en engendrent».

Dans le même ordre d'idée, cette phrase tirée du Rapport final du Groupe de travail informel «Ordnungspolitik» (Rapport de Pury): «Le principe de base doit être que la quote-part de l'Etat ne doit plus être autorisée à progresser».

Une difficile mais nécessaire concertation

Alors que le Conseil d'Etat avance (enfin) des propositions pour sortir Genève de l'ornière, le Cartel intersyndical a peine à admettre l'urgence de la situation.

(jd) Une petite lumière mais encore beaucoup d'ombres pour les finances publiques genevoises.

La lumière, c'est la présentation, enfin, d'un plan de redressement quadriennal qui indique clairement les objectifs; car coups de barre et décisions au jour le jour ne sont propres à rassurer ni les contribuables ni les fonctionnaires. Le déficit prévu pour 1993 — plus d'un milliard initialement, ramené à 494 millions — doit être réduit à 271 millions en 1996. Pour la première fois depuis six ans, les dépenses de l'Etat progresseront moins vite que ses recettes. Mais simultanément le gouvernement dégage des priorités en matière de dépenses: chômeurs, personnes âgées, logement social.

Potion amère

Sur l'objectif de redressement, il n'y a rien à redire. Après avoir trop longtemps tergiversé, le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités; reste à espérer que les partis gouvernementaux et leurs députés suivront et résisteront à la tentation de faire cavalier seul dans l'espoir de se tailler un profil électoral. La potion proposée pour 1993 est amère. Mais vu l'importance de la masse salariale et des prestations dans le budget, leur blocage au niveau de 1992 représente la seule manière de redresser rapidement la barre. La gravité de la situation rend ce blocage acceptable, mais à titre exceptionnel. Prolongé, il crée un état de fait injuste en frappant plus fort les bas revenus (non indexation) et en privilé-

durablement suppléer des dépenses nouvelles liées à la démographie. Il faut donc poser l'exigence d'un financement accru. C'est un débat politique fondamental. La droite bourgeoise n'en veut pas: voir en encadré les positions du Vorort et du groupe de travail de Pury. La mise en œuvre d'une telle politique aboutira à l'étouffement financier des cantons, au désordre politique, à une société à deux vitesses. ■

giant les fonctionnaires en place depuis longtemps (blocage des annuités et de la prime de fidélité). C'est pourquoi, dès 1994, l'indexation doit être rétablie. Pour le surplus, sur les moyens de parvenir à cet objectif, il y a matière à discussion. Et c'est là qu'apparaissent les ombres.

Le Cartel intersyndical de la fonction publique a peine à ouvrir les yeux. Il y a deux ans, il niait tout simplement les difficultés financières du canton, laissant entendre qu'il s'agissait là d'une pure invention libérale destinée à faciliter le démantèlement de l'Etat. Aujourd'hui, il admet les faits mais rechigne à avancer des propositions susceptibles de répondre vraiment à la crise financière: la contribution de solidarité qu'il suggère représente à peine la moitié des économies dégagées par le blocage des salaires en 1993; il refuse la réduction des effectifs sous prétexte de lutte contre le chômage et de défense des prestations à la population — comme si le financement des postes de travail par le recours à l'emprunt avait jamais résolu le problème de l'emploi et comme si les effectifs de la fonction publique garantissaient automatiquement des prestations socialement utiles.

La quadrature du cercle

En exigeant simultanément une réduction minimale des effectifs et le maintien de la grille salariale, le Cartel revendique la quadrature du cercle. La modification structurelle et durable du contexte économique exige de redéfinir les actions prioritaires de l'Etat. Et c'est en fonction de ces priorités qu'une réduction non linéaire des effectifs doit être envisagée, ce qui peut impliquer une augmentation des postes dans certains secteurs. Par ailleurs, pour limiter au minimum la diminution des emplois publics, il faut envisager un abaissement de la durée du travail assorti d'une réduction de salaire. L'augmentation automatique des salaires réels selon le critère de l'ancienneté n'est plus de mise; elle distrait au profit des fonctionnaires en place

depuis plusieurs années les ressources qui pourraient rendre plus attractive la fonction publique pour les jeunes. Si l'indexation, sauf situation exceptionnelle, relève du respect du principe de la bonne foi, la revalorisation des salaires dépend de la situation financière de l'Etat et de la conjoncture économique et est sujette à négociation. De même pour la classification des fonctions: dans une société où le marché du travail évolue rapidement, il n'est plus concevable de vivre pendant un quart de siècle avec le même barème; le positionnement des diverses fonctions dans l'échelle des traitements pourrait faire l'objet d'une négociation à intervalle régulier.

La concertation, pas le bras de fer

On le voit, il y a là matière à débattre entre autorités et organisations des fonctionnaires. A condition bien sûr que les partenaires manifestent une volonté claire de dialoguer. Que le Cartel se départisse de sa stratégie purement défensive et corporatiste, qu'il adopte enfin une attitude critique à l'égard de l'appareil administratif et de son efficacité et qu'il soit partie prenante à la réorganisation des tâches publiques. Et que le Conseil d'Etat comprenne que cette difficile entreprise ne réussira que dans la concertation et non par un bras de fer. Car un troisième larron pourrait bien tirer avantage de la discorde tenace entre le gouvernement et la fonction publique et de la lassitude de l'opinion. Le comité «Halte aux déficits», celui qui déjà a fait échouer le paquet financier le 21 juin dernier, n'hésitera pas à repartir à l'assaut et à tenter de priver le canton des ressources indispensables. Et alors, c'est sûr, les plus défavorisés trinqueront. ■

Les autorités genevoises ont fêté le succès olympique de Marc Rosset. A cette occasion le conseiller d'Etat Claude Haegi a affirmé que «nous n'accordons pas assez d'importance au sport d'élite». Une nouvelle idée libérale de rubrique budgétaire pour le canton et la ville, dont les finances sont déjà bien mal en point? Pour financer cet effort, il ne faut en tout cas pas compter sur le joueur de tennis genevois qui, même s'il trouve Genève «calme et belle», a établi son domicile à Monaco. Le portemonnaie a ses raisons que le cœur ne connaît point.

(cfr) Surtout, pas de panique, a dit le député paysan Hermann Weyeneth (UDC), président de la commission des finances du Grand conseil bernois, à propos de la situation de la Banque cantonale. Aussi bien le canton que la ville de Berne et la Banque cantonale (garantie par l'Etat) sont dans une situation de précarité financière. On est bien loin de la prospérité de l'Ancien Régime, ou même de celle d'il y a une dizaine d'années, qui permettait le financement d'activités politiques au moyen de fonds discrets.

BERNE

Ville, canton et Banque cantonale en difficulté

Les découverts des comptes cantonaux ont été de 386 millions de francs en 1990, de 431 millions en 1991, et on prévoit un découvert de 500 millions cette année. Les impôts ne suffisent plus et il faut emprunter. Le Grand Conseil a décidé de soumettre au verdict populaire le 6 décembre un emprunt de 900 millions, le seul moyen pour que le canton puisse continuer à tenir ses engagements financiers sans élever massivement les impôts.

De plus, une loi sur les subventions, acceptée par le Parlement mais qui fera probablement l'objet d'un référendum, donnera au Grand Conseil le droit de réduire temporairement les subventions sans passer par le peuple.

La situation de la Banque cantonale, confirmée par le nouveau président de la direction générale, est telle que des milliards pourraient être perdus pour des affaires traitées depuis 1988. Le canton doit tenir ses engagements puisqu'il est le propriétaire de l'établissement. Le capital de dotation doit être renforcé et comme le canton n'en a pas les moyens, un premier emprunt de 250 millions de francs devra être lancé. La ville de Berne n'est pas en reste. Le Conseil communal (législatif) vient de décider, à une faible majorité, de ne pas entrer en matière sur un budget qui prévoit un déficit de 100 millions pour l'année prochaine. Le projet a été renvoyé à la municipalité (exécutif) avec l'ordre de présenter un nouveau projet avec un déficit maximal de 70 millions de francs. ■

ANNIVERSAIRE

Un terrain bien occupé

Il y a une année, «Le Nouveau Quotidien» apparaissait dans le paysage médiatique romand. L'occasion de faire une comparaison sans prétention entre les quotidiens du groupe Edipresse avec, en contrepoint, quelques remarques sur le «Journal de Genève et Gazette de Lausanne».

(fb) D'emblée, le nouveau journal a su trouver une image, un ton et un contenu qui se différencient plus ou moins de ceux des autres quotidiens du groupe: le *Matin*, *24 Heures* et la *Tribune de Genève*. (Nous laisserons volontairement de côté ce journal dont la présentation et le contenu vont être remaniés à la fin du mois, dans le cadre d'une collaboration élargie avec *24 Heures*. Ce dernier titre s'en trouvera aussi modifié dans la mesure où les pages communes aux deux quotidiens nécessiteront une nouvelle mise en page.)

A chacun sa touche

Bien sûr, il y a des thèmes obligés: politique, économie, sport, culture... Chacun les découpe cependant à sa manière: classique et complète dans *24 Heures*; originale et visuelle dans le *Matin*, (avec

notamment «le monde ce matin» qui regroupe allègrement politique et show-biz ainsi que tout un cahier «sports»); synthétique dans le *Nouveau Quotidien*. Mais quelle est la touche spécifique de chacun de ces journaux ?

● L'actualité vaudoise pour *24 Heures*, qui y consacre un cahier de cinq à sept pages rédactionnelles par jour.

● Les faits et gestes, largement illustrés, des vedettes de la politique, du spectacle et des dynasties pour le *Matin* (première page, «A la hausse, à la baisse» et «Les gens ce matin»).

● Les pages «Opinions» et «Perspectives» du *Nouveau Quotidien*, généreuses en prêt-à-penser.

Des différences qui se retrouvent bien sûr dans la présentation: propre en ordre pour *24 Heures*, aguicheuse et colorée pour le *Matin*, dynamique et stimulante dans le *Nouveau Quotidien*.

Et les similitudes ? Les hiérarchies de l'actualité ne sont finalement pas si différentes qu'on pourrait le croire, ce qui tient probablement à l'homogénéité de la société suisse romande: par exemple, les trois quotidiens annoncent en «une» l'approbation du traité EEE par le Conseil national le 27 août; le 1^{er} septembre, la proposition du Conseil fédéral d'augmenter en procédure d'urgence les carburants de 25 centimes et le départ de Claude Torracinta de la direction de l'information de la TV romande sont également en première page dans les trois journaux. Même le traitement de cette actualité qui s'impose est étonnamment proche, ne respectant pas forcément les a priori. Si cela

La chute des feuilles

Les quotidiens de langue française en Suisse

	1896	1913	1930	1948	1992
BE et JU	3	5	5	5	3
FR	1	1	1	1	1
VD	6	8	7	8	6
VS	0	0	1	1	1
NE	8	9	8	8	2
GE	4	6	5	5	4
Total	22	29	27	28	17

Des dix-sept quotidiens paraissant actuellement, seuls deux, le *Nouvelliste* (VS), dont les racines remontent à 1903 mais qui paraît quotidiennement depuis 1930, et le *Nouveau Quotidien*, lancé il y a une année, sont des produits du XX^e siècle.

On constate que deux cantons seulement ne possèdent qu'un quotidien: la *Liberté* (FR) et le *Nouvelliste*. Ces deux titres étaient proches du parti démocrate-chrétien, majoritaire dans ces cantons catholiques. Si la *Liberté* s'est profondément transformée et a perdu ses attaches politiques, il n'en est pas de même pour le *Nouvelliste*, dont le monopole a plusieurs fois été attaqué, sans succès. La dernière tentative remonte à 1978, année durant laquelle le *Journal du Valais* a cessé de paraître après avoir publié 292 numéros.

peut se comprendre pour l'Europe, qui fait l'objet d'un consensus en Suisse romande, c'est plus étonnant pour la taxe sur l'essence dont la nécessité est défendue tant par *24 Heures* que par le *Matin*; c'est le *Nouveau Quotidien* qui est le plus réservé, relativisant l'ampleur du déficit fédéral. La logique du créneau marketing ne va pas encore jusqu'à voir des quotidiens du même groupe prendre des positions diamétralement opposées, comme c'est le cas en France (groupes Hersant ou Hachette).

Comment parle-t-on de la «chose» ?

La typologie s'affiche aussi dans les détails. Ainsi les trois journaux accueillent des petites annonces plus ou moins salaces, mais chacun a son créneau. L'euphémisme est de mise dans le familial *24 Heures*: les «coquins, coquines» ont le fantasme bourgeois et nombre d'annonces ne font que sous-entendre un intérêt financier (dames et demoiselles y cherchent des messieurs aisés ou généreux et réciproquement); quant aux annonces de prostitution, elles promettent des massages, X ou complets. Mais qu'en termes choisis ces choses-là sont dites. Dans le populaire *Matin*, c'est plus clair: pas d'annonces «contact», mais une à deux pages de 156 pour toutes les combinaisons voulues et d'annonces de prostituées dans une rubrique curieusement appelée «Agenda». Il n'y a pas que les PTT à tirer profit de la mode du téléphone à deux francs la minute... le *Nouveau Quotidien*

donne, lui, dans l'hédonisme de bon aloi: dans ses petites annonces «rencontres» on peut «aimer», «retrouver», «vibrer», «partager». Où l'on découvre que les intellos-branchés ont l'approche plus lente: partager les mêmes goûts littéraires semble plus important que d'avoir des fantasmes compatibles. Mais ce créneau est déjà (bien) occupé par *l'Hebdo* et le *Nouveau Quotidien* consacre pour l'instant davantage de place à susciter des annonces qu'à en passer. Dans la partie rédactionnelle, la fesse trouve place dans le *Matin*, le *Nouveau Q* préfère le clin d'œil érotique alors que *24 Heures* s'abstient.

Fergie pour les uns, Woody pour les autres

Tant le *Matin* que le *Nouveau Quotidien* jouent la carte du journal des lecteurs sans racines profondes ou du second quotidien: celui qui distrait et amuse pour le premier, celui qui «en veut» pour le second. *24 Heures*, produit-phare du groupe dont les bénéficiaires ont permis de financer le lancement dirigé par Jacques Pilet, continue d'être l'«indispensable», celui dans lequel les lecteurs se retrouvent: que ce soit dans le compte-rendu de la soirée de leur chœur mixte ou dans l'inauguration d'une nouvelle station d'épuration. «Indispensable» aussi pour bon nombre de lecteurs qui ouvrent encore le journal à la page des avis mortuaires.

Quintessence du lectorat visé: le 20 août, le *Matin* publie en exclusivité l'histoire

(et les photos) de Fergie et de son «conseiller financier»; le *Nouveau Quotidien* s'étend sur la liaison de Woody Allen avec la fille adoptive de Mia Farrow, son ex-compagne.

On le voit, avec son panel de titres, Edipresse joue gagnant à coup sûr: pour le lecteur, il y a de moins en moins de choix hors du groupe. Il peut bien délaissier un quotidien, il y a de fortes chances pour qu'il en choisisse un autre, au sein de la même famille. Dans ce sens, le *Nouveau Quotidien* a comblé un vide. La concurrence risque d'ailleurs d'autant plus de se restreindre que la Suisse est en difficultés alors que l'avenir du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* n'est pas assuré. Edipresse aurait alors les coudées franches et il n'y aurait pratiquement plus qu'une concurrence interne, qui peut aussi être très vive: le *Matin* et le *NQ* perdraient chacun un adversaire alors que celui qui aurait pu faire ombre à *24 Heures* dans la région nyonnaise, la *Tribune de Genève*, fait déjà partie de la famille. ■

Une concurrence stimulante

Ni Fergie ni Woody le 20 août, évidemment, dans le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*. Bénéfice indirect de l'apparition du violet chez Edipresse, la mue réussie du quotidien de l'élite romande montre qu'il y a au moins deux manières de concevoir un «quotidien de qualité». Au journal genevois, le point fort, c'est le reportage ou la chronique; la forme, c'est l'élégance et la sobriété; le ton, c'est celui de la distance et de la raison (là où le *Nouveau Quotidien* joue souvent la provocation et l'ambition sociale). Le contenu, c'est l'analyse de l'actualité et des faits de société; c'est probablement le quotidien qui a la plus forte pénétration parmi ceux qui ne veulent

pas de télévision chez eux. Mue réussie donc, sauf en ce qui concerne le traitement de la photo. Plutôt que de se contenter de photos-prétexte d'agence qui n'apportent rien, et vu la difficulté de se battre sur ce terrain avec son concurrent qui a plusieurs longueurs d'avance, ne vaudrait-il pas mieux supprimer complètement l'image, sur le modèle du *Monde*? Si en plus le quotidien genevois dénicherait un Plantu, l'opération serait une réussite totale, sans pour autant qu'elle représente une véritable menace pour le *Nouveau Quotidien*: les deux titres ont certainement leurs lecteurs et pour nombre d'entre eux, les deux journaux ne sont pas interchangeable.

On doit tout de même être très attentif, tant à Genève qu'à Lausanne, au taux de fidélité au *Nouveau Quotidien*, qui s'exprime ces temps avec les premiers réabonnements.

MÉDIAS

Contrairement à ce que nous écrivions la semaine passée, le sort du *Peuple valaisan* n'est pas lié à la parution éventuelle d'un hebdomadaire socialiste romand. L'organe officiel du Parti socialiste du Valais romand (PSVR) est en effet édité par une société coopérative. Le PSVR ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité de se rallier au projet de la Coordination socialiste romande, mais M. Maurer, président du *Peuple valaisan*, doute que les militants décident de sacrifier le journal de leur section, qui ne leur coûte rien, au profit d'un organe à l'avenir incertain qu'ils devraient partiellement financer.

La Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) va produire des émissions de radio qu'elle mettra gratuitement à disposition des radios locales désireuses de présenter à leurs auditeurs les points de vue des milieux économiques. Ces émissions seront produites en allemand seulement, l'un des responsables ayant récemment déclaré que les médias de Suisse romande couvrent mieux la vie économique que ceux de Suisse alémanique.

Des débuts difficiles

Lois et règlements ne suffiront pas à maîtriser notre consommation d'énergie: encore faut-il que les consommateurs acceptent de jouer le jeu. Mais aussi — et surtout — que les distributeurs ne se contentent plus de vendre leur marchandise, mais se transforment en prestataires de services.

(jd) «Energie 2000 est un marathon, pas un sprint» a déclaré Adolf Ogi lors de la présentation du deuxième rapport sur ce programme. Rappel des objectifs pour la fin du siècle: stabiliser la consommation d'énergies fossiles à son niveau de 1990; freiner la croissance de la demande d'électricité et stabiliser la consommation; augmenter l'apport des énergies nouvelles (électricité +0,5%, production de chaleur +3%), de la force hydraulique (+5%) et améliorer la puissance des centrales nucléaires existantes (+10%).

Chacun son objectif

Les participants à cette course-poursuite ont déjà pris du retard et, pour obtenir les résultats escomptés, il faudra bien terminer au sprint. En 1991, et malgré la récession économique, on a encore enregistré une croissance de 6,2% de la consommation énergétique (+11,1% pour les combustibles liquides, +2,2% pour l'électricité). Par ailleurs les différentes parties à l'armistice énergétique ne tirent pas toutes à la même corde. Les organisations écologiques rechignent à l'augmentation de puissance du parc nucléaire existant et continuent de s'opposer au stockage des déchets radioactifs. Les électriciens ne croient pas à la stabilisation de la demande de leur fluide préféré et les gaziers ambitionnent une part du marché de la chaleur équivalente à celle du mazout, raison pour laquelle ils rejettent les recommandations tarifaires de la Confédération.

Ce n'est pas tout. Le prix de l'énergie est trop bon marché pour stimuler des changements significatifs de comportement chez le consommateur et favoriser la diffusion de techniques alternatives. L'absence d'une taxe affectée sur l'énergie se fait durement sentir au moment où les collectivités publiques manquent de moyens financiers. Or il suffit de sommes relativement modestes pour déclencher l'innovation: ainsi le canton de Berne, avec 2 millions de francs seulement, a fait mieux que le reste de la Suisse en matière d'énergie solaire.

Un échec qui réjouit certains

Des lois et des règlements nouveaux sont certes nécessaires, tout comme les campagnes d'information. Mais l'élan décisif viendra d'un prix de l'énergie plus conforme à la rareté des sources non renouvelables et tenant compte des atteintes à l'environnement. Cet élan exige aussi une attitude moins ambiguë des fournisseurs d'énergie qui ne semblent pas trop attristés à l'idée d'un échec d'Energie 2000. Lors de la dernière conférence de presse de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCSE), ses dirigeants ont répété qu'ils comptaient sur une croissance annuelle de la demande supérieure à 2% jusqu'en 2005. Pour le président de l'USCE, c'est d'abord le consommateur qui est responsable de cette évolution. Il a bien sûr raison, dans la mesure où les producteurs-distributeurs limitent leur rôle à la fourniture d'électricité face à une demande qu'ils disent dépendre de la seule conjoncture économique. Lors-

que Jean Remondeulaz, directeur d'EOS, affirme lors d'un récent débat au Comptoir suisse que «la responsabilité d'une dégradation de l'approvisionnement électrique incombera tôt ou tard aux producteurs-distributeurs qui ont actuellement épuisé les ressources disponibles dans le cadre légal», il ne croit pas si bien dire. Mais ce qu'on reprochera aux producteurs-distributeurs, ce n'est pas d'avoir échoué à accroître suffisamment la capacité de production, mais bien de ne s'être pas donné les moyens nécessaires pour stabiliser la demande. Aujourd'hui, ils engagent toujours l'essentiel de leurs moyens financiers pour développer leurs installations en terme de quantité produite et de puissance et, à défaut, pour s'assurer des droits d'importer du courant étranger.

La responsabilité des distributeurs

Les électriciens se contentent de vendre leur fluide — et à ce titre la croissance de la demande ne peut que les satisfaire. Or les objectifs d'Energie 2000 impliqueraient qu'ils deviennent des prestataires de services, qu'ils offrent non plus de l'électricité mais de la lumière, de la chaleur et de la force et qu'ils mettent en œuvre leur savoir et leurs ressources financières afin d'accroître le rendement de l'électricité. A cet égard leur responsabilité est plus importante encore que celle du consommateur. ■

EUROPE

Maastricht sous le joug référendaire

(ag) Le résultat du référendum français concerne la Suisse. Ce n'est pas tant l'influence indirecte, transfrontalière, qui importe. L'électorat n'est pas, même en Suisse romande, sous influence d'outre Jura. Mais la Suisse a déposé une demande d'adhésion. Elle est valable pour l'Union européenne, telle que définie par le Traité de Maastricht. Or quel est le contenu de ce traité? Bénédicte de Tschanner, chef de la mission suisse à Bruxelles, le qualifiait d'auberge espagnole: chacun y trouve ce qu'il apporte (ou ce qu'il désire y apporter). Disons que c'est un chantier. Comment sera-t-il conduit? Telle est la question encore ouverte. De ce point de vue, quelques remarques sèchement rédigées.

● Le résultat français est une bonne

chose, même s'il est trop serré. La construction de l'Europe n'a pas été cassée.

● Remarque à ceux qui (anti-européens) soulignent l'étroitesse du score. Ils n'ont pas formulé cette remarque pour le score danois, tout aussi serré, dans l'autre sens. Une majorité est une majorité.

● Réflexion pour les petits pays. Le «non» français aurait été décisif, le «non» danois ne le sera pas. Dans une communauté, les rapports de force ne peuvent être abolis, mais il n'y a pas de Confédération si l'institution ne reconnaît pas en esprit et en droit l'égalité des parties inégales composantes. La Suisse, du moins, s'est bâtie ainsi malgré le poids de Zurich et de Berne.

● Le résultat français devrait inciter la

«La Cité de la joie»

(pi) «Ma fille n'est pas à moi. Elle m'a seulement été prêtée par Dieu jusqu'à son mariage. Elle appartient au garçon qui sera son mari» dit Hasari Pal dans le livre de Dominique Lapierre *La Cité de la joie*.

Dans le film qu'en a tiré Roland Joffé, le même Hasari, paysan émigré dans un *slim* de Calcutta, dit à sa fille: «Tu ne m'appartiens pas. Tu m'a été confiée par Dieu jusqu'à ton mariage.» Cette petite différence résume à elle seule l'esprit dans lequel Joffé a tourné son film à grand spectacle: pour un public d'occidentaux que certaines réalités pourraient déranger. La fille de Hasari, contrairement à la coutume indienne, s'émancipe en se mariant; les pauvres ne le sont pas au point que leur état soit désespéré et il n'est aucune situation qui ne puisse se retourner.

Le livre: habile et plutôt honnête

Le livre de Lapierre, mi-roman, mi-grand reportage style *Paris Match* pour nantis

Communauté à une mise en ordre constitutionnelle, à un vrai pragmatisme, à l'ouverture. C'est probablement la fin de la dynamique de la fuite en avant. La Suisse peut trouver dans cette nouvelle politique un champ élargi pour la négociation d'adhésion ou pour toute autre formule de rapprochement.

● La date de 1996 représente pour une adhésion suisse un calendrier trop serré. Deux ans après avoir souligné les différences entre EEE et Communauté, comment enlever une décision qui consisterait à effacer ces différences? La démocratie directe n'est pas aussi rapidement malléable. La Suisse devra nécessairement demander des délais de transition plus longs et une clarification institutionnelle. Ils seront moins difficiles à obtenir, peut-être, d'une Communauté échaudée par la pratique nouvelle pour elle de la démocratie directe.

● Pour l'instant, il importe que la Suisse démontre qu'elle est en mesure de maîtriser le référendum à double majorité. C'est la tâche immédiate. Il exigera dans les semaines qui viennent convergence des efforts et engagement! ■

éplorés, est, comme le film de Joffé, avant tout une entreprise commerciale. Mais une certaine rigueur dans ses descriptions et un didactisme bon enfant lui donnent un brin de crédit. Le père Lambert, par exemple, partage le sort des miséreux avant tout pour sauver sa propre âme. Quant à Hasari Pal, s'il meurt en ayant réussi à arranger le mariage de sa fille et à réunir la dot sans laquelle la cérémonie eût été impossible, il ne verra rachetée aucune des humiliations qu'il doit subir. Dominique Lapierre raconte habilement, sachant tirer larmes et sourires, mais se dispense de transmettre un message autre que la richesse intérieure des déracinés qui peuplent les bidonvilles.

Le film: distraire sans choquer

Tout autre est la démarche de Joffé. Lambert, trop peu spectaculaire, disparaît et docteur Max est un ricain balourd qui vient bouleverser le fragile équilibre existant entre les habitants des taudis, le parrain de la mafia locale et les lépreux. Il est la cheville ouvrière de la révolte des tireurs de rickshaw et c'est la chaîne en or qu'il portait autour du cou qui permettra la conclusion du mariage d'amour de la fille de Hasari. En se concentrant sur docteur Max et Joan Bethel, cette Irlandaise originale qui préfère dispenser son amour aux foules plutôt qu'à un seul homme, Joffé donne aux occidentaux le rôle des Bons Samaritains seuls capables de soulager quelques-unes des souffrances des pauvres de Calcutta, mais il gomme soigneusement toute responsabilité des pays riches dans les trafics dont sont victimes Hasari et ses compagnons de misère: pas trace du marché de fœtus décrit par Lapierre, ni des os des cadavres achetés et expédiés en Amérique. Les méchants sont vernaculaires et toute la misère semble provenir de l'incapacité des pauvres à s'organiser ou des coutumes barbares auxquels ils se livrent, sans donner la moindre explication sur leur signification. Nouvel épisode du gentil blanc et des barbares incultes.

C'est d'ailleurs dans la plus pure tradition yankee des westerns que tout se résout par une bonne raclée, celle dont Hasari sortira vainqueur et qui l'oppose au fils du parrain. Bataille de chevaliers: on demande au premier de hennir pour avoir droit à un rickshaw et le second

ne se déplace qu'à moto. Le monstre est finalement à terre, le banquet final peut se dérouler. Hasari a certes reçu un mauvais coup de couteau au cours de la bagarre, mais cinq minutes entre les mains de Max-le-magicien suffiront à le soigner.

Il est probable que quelques Américaines pleines de bonnes intentions enverront un chèque à mère Teresa après avoir vu ce film. Mais personne n'y aura appris grand-chose sur la complexité de l'Inde. ■

Dominique Lapierre: *La Cité de la joie*, Robert Laffont éditeur, 1985.

La Cité de la joie, un film de Roland Joffé, 145 minutes, prochainement sur les écrans romands.

ici et là

● Le délégué aux questions économiques de la République et canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton du Jura et les chambres de commerce, organise un cycle de conférences sur le thème *La Suisse et l'Espace économique européen*, du 6 octobre au 1^{er} décembre, le mardi soir de 17.30 heures à 19 heures, au Club 44, rue de la Serre 64, 2300 La Chaux-de-Fonds.

● L'IDHEAP propose un cours sur *Les questions féminines en Suisse*, tous les vendredis du 9 octobre au 12 février; le délai d'inscription a été prolongé jusqu'au 30 septembre 1992. Renseignements et inscriptions: IDHEAP, BFSH 1, 1015 Lausanne, tel. 021/693 42 95.

● Le Centre vaudois des associations féminines vaudoises, en collaboration avec une dizaine d'organisations, annonce que la *59^e Journée vaudoise des femmes* sera consacrée au thème de *Migrations et racismes* et aura lieu le 7 novembre 1992 dès 9 heures à la salle de paroisse de Saint Matthieu, chemin de Pierrefleury, à Lausanne. Renseignements et inscriptions: CLAFV, av. de l'Eglantine 6, 1006 Lausanne.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Gabriel Bittar

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'INVITÉ DE DP

Idéologie persistante

Gabriel Bittar

statisticien-informaticien, biochimiste

Constatant que mythe et idéologie se nourrissent l'un de l'autre, on pourrait se demander comme Candide si, les grandes idéologies sociales étant censées être moribondes, cela ne sera pas bientôt au tour des plus grands mythes d'agoniser ? Non, bien sûr. Quand une idéologie, après avoir permis d'officialiser des mythes, est larguée pour avoir fait de façon trop flagrante la preuve de son ineptie, les mythes qu'elle valorisait et dont elle dérivait demeurent. Il faut tout simplement un moment pour qu'une idéologie meure sur pied, le temps qu'un nouveau rejet se fortifie à partir des mêmes racines mythiques. Ainsi, l'effondrement en bloc du collectivisme socialiste (pour cause d'inadéquation patente aux contingences humaines et environnementales) ne signifie pas pour autant la mort du mythe de la société idéale totalisante.

En Suisse, on fait depuis toujours de l'idéologie (quant aux mythes, ils ne manquent pas), le plus souvent discrètement lorsqu'il s'agit de promouvoir l'idéologie des gros porte-monnaies, plus bruyamment par le biais des multiples référendums et initiatives. La gerbe qu'on nous propose pour le 27 septembre démontre qu'à défaut d'être encore séduisantes les idéologies sont toujours là en pratique, par la grâce des mythes et des appareils politiques.

Ainsi, les milieux socialistes ont lancé un référendum contre la suppression du droit de timbre. Pourtant, les 400 millions de diminution des rentrées fiscales annuelles, prévus à court terme, peuvent à moyen terme être plusieurs fois compensés par une augmentation des recettes fiscales due à l'amélioration de la place financière suisse, un des piliers de notre économie. On ne voit donc pas bien comment un affaiblissement de ce pilier pourrait être favorable aux travailleurs. A moins d'accepter le principe qu'il vaut mieux se tirer une balle dans le pied plutôt que de tirer d'une opération moins de bénéfiques que les ennemis désignés (les capitalistes en l'occurrence).

Le mythe de l'enclos paradisiaque

Sous prétexte de leur coût élevé (en fait largement inférieur à celui du réseau autoroutier), on a aussi droit à un référen-

dum contre les NLFA (Nouvelles liaisons ferroviaires alpines), porté par certains milieux écologistes et automobilistes. Pour ce qui est des *Neinsager* écologistes, on doit constater que le mythe, au départ diffus, de l'enclos paradisiaque à préserver à tout prix, semble maintenant avoir pris force d'idéologie: les transports et déplacements ne sont plus analysés en termes de coûts réels ou externes, mais sont mauvais en soi («ungrün»). Et tant pis pour le train qui pour certains ne semble être une alternative intéressante que tant qu'elle reste théorique !

Toutefois, c'est à Genève que l'affrontement idéologique sera le plus flagrant. Droite contre gauche, deux blocs (le Parti écologiste genevois confirmant son ancrage dans le camp socialiste) s'affrontent avec l'un et l'autre, sur le même sujet (le logement et l'immobilier), une proposition extrême. C'en serait émouvant tellement c'est ringard, si ce n'est que la loi (votée par la majorité de droite du Grand Conseil) et l'initiative (provenant des milieux de gauche) sont toutes les deux dangereuses et malsaines. Elles valent la peine d'être lues pour constater que les idéologies sont toujours actives.

Effet suspensif payant

Le nouvel article 149 prévu pour la loi genevoise sur les constructions donne aux juges (qui sont pourtant déjà débordés, et qui sont nommés dans une grande cuisine de partis) le nouveau pouvoir d'accepter ou non un effet suspensif en matière immobilière, ainsi que de faire payer cet effet suspensif. Ils pourront de plus faire payer des dommages et intérêts à ceux qu'ils auront désavoués et déboutés. Ainsi donc, au lieu de parer à la carence judiciaire, on la contourne en travestissant un droit démocratique afin de laisser toute latitude aux promoteurs de bétonner tranquillement sans qu'aucun contrôle populaire de leurs activités ne soit dorénavant possible. Et tant pis pour les derniers beaux bâtiments et les dernières zones naturelles de Genève: leurs défenseurs pourront toujours gagner un recours après leur destruction.

Quant à l'initiative, elle se veut «contre les logements vides et la spéculation», mais à sa lecture on constate qu'elle est surtout pour la collectivisation du patrimoine immobilier. Elle donne tout pouvoir à l'administration de définir comme

«légitime» une vacance ou une rénovation, de décider si un loyer est «abordable» ou non, d'exproprier un appartement après une période dérisoire de trois mois d'inoccupation, et de désigner l'heureux locataire à bas prix de l'appartement exproprié (bonjour le clientélisme et le copinage !). Le clou de cette initiative à l'orientation collectiviste bien marquée est qu'elle veut interdire à un locataire d'acquérir l'appartement qu'il habite... à moins que 80% des locataires de son immeuble ne désirent aussi acquérir leur logement ! Un «peuple de locataires» élit plus volontiers des représentants de gauche, les initiants l'ont compris. Ceci étant, il n'est pas impossible qu'à la fois l'initiative et la loi soient acceptées, confirmant que l'air du temps est décidément contre les libertés et les droits démocratiques. ■

(*réd*) Rappelons que l'invité de DP s'exprime en toute liberté et que ses propos ne reflètent pas le point de vue de la rédaction. C'est notamment le cas dans le texte de Gabriel Bittar en ce qui concerne la votation sur le droit de timbre (voir à ce sujet DP n° 1094 du 3 septembre).

EN BREF

Le Parlement fédéral ne fait pas toujours preuve de la même célérité. On se souvient de sa hâte à supprimer le droit de timbre à la suite du rejet populaire de la réforme des finances fédérales, sans réflexion aucune sur la manière de compenser ce manque à gagner pour la caisse de la Confédération. Aujourd'hui la commission des finances du Conseil national refuse d'entrer en matière par voie d'urgence sur l'augmentation de la taxe sur l'essence. Malgré l'ampleur du déficit budgétaire, rien ne presse.

Publication en septembre par la Communauté européenne des taux de change pour le Fonds de développement européen. C'était avant les bouleversements monétaires de ces derniers jours, mais les ordres de grandeur restent intéressants: un ECU vaut 10 947,9 peso de Guinée-Bissau, 3876, 9 metical du Mozambique et 940 506 zaire du pays du même nom, la monnaie la plus dépréciée de la liste.